

Guillaume ESPITALIER-NOËL
*Commissaire aux Comptes inscrit
à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de la Réunion
Expert-Comptable*

PHILANCIA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023



commissaire
aux comptes

PHILANCIA

Fonds De Dotation régi par la loi du 04 août 2008

Siège social : 73, rue des Navigateurs - 97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation **PHILANCIA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

 .../...

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.



Guillaume ESPITALIER-NOËL
Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 2 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :


Guillaume ESPITALIER-NOËL

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles <i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	17 339	17 339		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total I	17 339	17 339		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances <i>Autres créances</i>	2 441		2 441	3 184
Autres postes de l'actif circulant <i>Disponibilités</i>	255 610		255 610	249 753
<i>Charges constatés d'avance</i>	736		736	
Total II	258 786		258 786	252 937
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	276 126	17 339	258 786	252 937
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Dotations non consommables</i>	40 000	40 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	207 141	266 125
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	8 789	-58 984
Situation nette (sous-total)	255 930	247 141
Total I	255 930	247 141
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 856	5 796
Total IV	2 856	5 796
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	258 786	252 937
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	2 856	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>	277	
Produits de tiers financeurs		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	25 433	
Autres produits		4
Total I	25 710	4
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	277	
Autres achats et charges externes	16 523	18 899
Autres charges		40 000
Total II	16 800	58 899
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	8 909	-58 895
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	120	90
Total IV	120	90
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-120	-90

Comptes annuels amendés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	8 789	-58 984
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V)	25 710	4
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	16 920	58 988
EXCEDENT OU DEFICIT	8 789	-58 984

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Annexe

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION PHILANCIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 258 786 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 8 789 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation PHILANCIA a pour vocation de répondre aux préoccupations de santé liées aux maladies ODHIR (Obésité, Diabète, Hypertension, Insuffisance Rénale). Pour ce faire, le fonds de dotation soutient des actions de prévention grand public avec trois axes d'intervention prioritaires :

- Développer la recherche pour mieux anticiper l'arrivée des complications liées aux maladies ODHIR ;
- Améliorer la communication entre les patients et le personnel de santé afin de mieux soigner ;
- Favoriser le mieux vivre au quotidien avec les maladies ODHIR.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 339			17 339
Immobilisations incorporelles	17 339			17 339
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	17 339			17 339

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 339			17 339
Immobilisations incorporelles	17 339			17 339
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	17 339			17 339

Comptes annuels annexés au rapport
au commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 176 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 441	2 441	
Charges constatées d'avance	736	736	
Total	3 176	3 176	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs rrr à recevoir	2 356
Total	2 356

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 856 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 856	2 856		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	2 856	2 856		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn.b & s-fact.non parvenues	2 856
Total	2 856

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	736		
Total	736		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 821 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>AURAR: Projet REGENAL QP Frais logistiques et de déplacements</i>	14 974
Autres engagements donnés	14 974
Total	14 974

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

* Convention REGENAL :

Le 05 Novembre 2019, une convention a été signée par l'AURAR, L'INSERM, le CNRS et M. Philippe FROGUEL concernant un projet de recherche portant sur Etude génétique des familles atteintes de maladie rénale de l'île de la Réunion, et la détermination du rôle de la charge acide alimentaire dans la progression de la maladie rénale chronique et dans son association avec le diabète sucré.

Montant : 130 000 € sur la recherche et 30 000 € sur les frais de fonctionnement. Les frais de fonctionnement n'ont pu être engagés sur 2021 en raison des restrictions de déplacements imposés par les autorités dans le cadre de la lutte contre la covid-19.

L'AURAR ayant une convention avec PHILANCIA au titre du projet de recherche sur la génétique des familles, un des fondements de la création de PHILANCIA. L'AURAR avait fait un don fléché de 160 000 € en 2017. Un engagement a été pris par PHILANCIA pour le financement du projet REGENAL, 130 000 € ont donc été provisionnés au sein des comptes 2019 concernant la partie recherche et versés en 2020.

Cette convention prévoit que les charges concernant la partie frais seront versées au fil de leur engagement par l'AURAR et refacturées au fond de dotation PHILANCIA. Le montant des refacturations émises par l'AURAR a été pour l'exercice 2023 est de 1 920 €, et pour l'exercice 2022 de 13 105 €. Il subsiste donc un engagement donné de 14 974 €.

Donations

Autres informations

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2023	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2022	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	25 710	25 710	4	4
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
Total	25 710	25 710	4	4
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme			40 000	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	16 920		18 988	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	16 920		58 988	
Excédent ou Déficit	8 789	25 710	-58 984	4

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Autres informations

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2023	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2022	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
3 - Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
Total				

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte d'emploi annuel des ressources 2023

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (LOI n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	0	40 000	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	25 709	0
1.1 Réalisées en France	0	40 000	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	40 000	1.2 Dons, legs et mécénats	25 432	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	0	
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	25 432	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	277	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0	0	2- Autres Fonds privés	0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			3- Subventions et autres concours publics	0	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			4- Autres produits	0	4
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 920	18 988	TOTAL DES RESSOURCES	25 709	4
TOTAL DES EMPLOIS	16 920	58 988			
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	8 789	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	
TOTAL	25 709	58 988	TOTAL	25 709	58 988

Comptes annuels arrêtés au rapport du commissaire aux comptes

Compte d'emploi annuel des ressources 2023

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N	EXERCICE N-1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	Réalisées en France	0	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
	Réalisées à l'étranger	0	0	Bénévolat	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		0	0	Prestations en nature	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		0	0	Dons en nature	0	0
TOTAL		0	0	TOTAL	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		247 141		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	255 930	247 141
	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0				
	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		306 125				

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes